

---

# SESSION ANNUELLE 2016 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

## ***Quel futur pour l'OMC ?***

Genève, 13-14 juin 2016

---

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen*

PC-WTO/2016/R.5

25 mai 2016

### **LE COMMERCE COMME VECTEUR DU PROGRES SOCIAL : LA PERSPECTIVE DE GENRE**

***Note d'orientation présentée par Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández (Parlement européen)***

#### **L'économie en tant que structure fondée sur le genre**

Le fait que l'économie est de plus en plus perçue comme une structure basée sur le genre remet en question la théorie selon laquelle le commerce est neutre à cet égard. La politique commerciale ne diffère en rien des politiques publiques, celles-ci influant de manière différenciée sur les hommes et les femmes dans tous les rôles qu'ils assument, que ce soit comme employés, producteurs, consommateurs ou contribuables bénéficiant des services publics.

Si l'égalité homme/femme relève avant tout des droits de l'homme, il s'agit également d'un indicateur intrinsèque de développement durable et d'un préalable à celui-ci. Les inégalités existant entre les genres impactent la croissance économique et les résultats des politiques commerciales. Pour que ces dernières n'aggravent pas les inégalités constatées mais redistribuent les cartes en la matière, les considérations sur le genre doivent être intégrées dans la conception et la mise en œuvre des politiques et accords commerciaux.

Bien que la croissance économique mondiale soit au ralenti depuis 2008, la main-d'œuvre féminine n'est pas utilisée de manière optimale dans la plupart des pays, même si la moitié des personnes en âge de travailler dans le monde sont des femmes. Les prestations de soins et le travail informel non rémunérés effectués par des femmes (l'économie féminine) représentent jusqu'à 50 pour cent du PIB des divers pays. Les faits montrent que l'égalité va de pair avec de saines performances économiques. En premier lieu, il convient de prendre en compte la dimension du genre comme priorité économique.

#### **PME dirigées par des femmes**

Améliorer le fonctionnement des PME dirigées par des femmes dans le secteur du commerce international représente une occasion formidable pour l'autonomisation des femmes. Dans leur immense majorité, les PME ayant une femme à leur tête sont des microentreprises exclues des chaînes de valeur mondiales. Les raisons sous-jacentes à ce phénomène vont des barrières culturelles à l'accès limité à la finance, aux réseaux d'entreprises et à la formation.

#### **Une approche sensible au genre à l'OMC. Le moment est venu !**

L'OMC vise à supprimer les barrières commerciales et à créer un environnement favorable à la croissance et à l'emploi. Depuis qu'elle a été créée, l'OMC mène une politique neutre sur le plan du genre (pour ne pas dire qu'elle ignore totalement cet aspect) et elle exclut de son agenda multilatéral les "clauses sociales", notamment les normes de travail du BIT. Un même traitement appliqué à des groupes inégaux ne conduit toutefois pas à des résultats équitables. L'impact du commerce sur les femmes diffère en fonction des pays, et même entre les classes sociales. Bien souvent, les femmes ne bénéficient pas des avantages découlant de la libéralisation du commerce en raison des inégalités existantes et du fait qu'elles sont défavorisées sur le marché du travail. Ne tenant pas compte de l'égalité des sexes, la réglementation de l'OMC a provoqué une discrimination de genre, dans certains cas, et a renforcé les inégalités existantes, dans d'autres. Il n'est donc plus possible de retarder la mise en place d'une approche sensible au genre dans le système de l'OMC.

Au vu du manque de données, un lien de cause à effet est difficile à établir entre les politiques et accords commerciaux, d'une part, et les inégalités de genre, d'autre part. Cela peut souvent conduire à des décalages entre les engagements rhétoriques envers l'égalité des sexes, au niveau multilatéral, et des mécanismes inefficaces de mise en œuvre. Pour surmonter ce problème, il convient donc, en premier lieu, de collecter systématiquement des données économiques, ventilées en fonction du genre, susceptibles d'aider à l'élaboration de politiques basées sur des faits, de leur création à l'évaluation des résultats. Une approche pragmatique et progressive est nécessaire pour intégrer les questions de genre dans les politiques commerciales. Ce type d'approche dépend de la publication d'un nombre plus important de recherches économiques évaluant l'intégration des critères sociaux dans les modèles macro-économiques. D'ici là, plusieurs exemples de bonnes pratiques, par exemple l'inclusion d'une perspective de genre dans le Traité sur le commerce des armes des Nations Unies, peuvent susciter certains progrès en matière de législation.

Pour atteindre plus efficacement ses objectifs à long terme, l'OMC doit adopter une approche équilibrée entre l'égalité des sexes et les questions commerciales. L'Institut Nord-Sud a déjà proposé, en 2003, que l'OMC contribue aux efforts internationaux de promotion de l'égalité des sexes selon les trois axes suivants :

- prendre en compte les questions de genre dans le cadre de la préparation des nouveaux accords et nouvelles règles ainsi que pour mettre en œuvre et examiner les accords existants,
- adopter des mesures liées au genre dans les programmes de l'OMC relatifs aux capacités commerciales, par exemple en organisant régulièrement des discussions d'experts et un échange de bonnes pratiques entre tous les acteurs concernés, depuis les décideurs jusqu'aux femmes entrepreneuses, en favorisant l'internationalisation des entreprises dirigées ou possédées par une femme, en particulier les PME, ou en permettant un meilleur accès aux outils informatiques susceptibles d'ouvrir des perspectives aux femmes,
- s'assurer que le Secrétariat de l'OMC dispose de la capacité technique nécessaire pour appliquer une analyse de genre aux règles commerciales, notamment en effectuant des évaluations d'impact du genre dans toutes les phases de son travail et en incluant un nombre équilibré de femmes bénéficiant d'une assistance technique. Que ce soit dans sa jurisprudence ou dans les négociations commerciales en cours, l'OMC dispose d'outils pour répondre aux problèmes de genre (les mécanismes de règlement des différends peuvent, à cet égard, être considérés comme un outil). L'OMC pourrait évoquer les questions de genre au cours du processus d'acceptation des nouveaux membres et pendant le mécanisme régulier d'examen des politiques commerciales. La transparence et la pression des pairs sont les éléments clés de la réussite. La réalisation des objectifs définis dépendra toutefois des politiques nationales concernées et de leur application.

#### **Questions à traiter**

- Existe-t-il des exemples spécifiques de bonnes pratiques et de propositions sur la manière d'intégrer la problématique du genre dans les règles, les accords négociés et les habitudes de travail de l'OMC ?
- Comment promouvoir la collecte de données ventilées en fonction du genre et la recherche sur le lien commerce-genre ?
- Quels sont les principaux obstacles qui empêchent les femmes de bénéficier pleinement de la libéralisation du commerce et de l'économie globale ? Comment remédier à ces contraintes pour que les PME dirigées par une femme puissent participer aux chaînes de valeur mondiales ?